

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE SPINCOURT

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 25 mars 2010

**OBJET :**

**VOTE DE LA REDEVANCE  
ORDURES MÉNAGERES**

L'an deux mille dix, le 25 mars

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 8 mars 2010 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**

Toutes les Communes sont représentées sauf Loison  
Nombre de Membres présents : 42/50

Il a été, procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité, **Monsieur Christophe CAPUT** ayant, obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**M. le Président a ouvert la séance**

**VOTE DE LA REDEVANCE ORDURES MÉNAGERES**

Le Président rappelle les contraintes de l'exercice budgétaire et les effets combinés suivants :

- Hausse des tonnages ordures ménagères.
- Baisse des tonnages du tri sélectif.
- Application des tarifs du nouveau marché ordures ménagères en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Hausse importante de la TGAP qui passe au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 13 euros la tonne à 17 euros la tonne.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte après sa transmission au représentant de l'Etat le 6 avril 2009

et sa publication ou notification en date du 26 mars 2010

Le Président informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de publication ou notification.

Considérant ces éléments, le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'appliquer les hausses de la redevance ordures ménagères comme suit :

**Redevance particuliers :**

	<b>Anciens tarifs</b>	<b>Nouveaux tarifs</b>
1 pers	30.70	35.70
2 pers	61.40	71.40
3 pers	92.30	107.30
4 pers	122.80	142.80
5 pers	153.50	178.50

<b>Redevance résidence secondaire</b>		
forfait	61.40	71.40

<b>Redevance professionnelle</b>		
120 L	30.70	35.70
240 L	92.30	107.30
360 L	153.50	178.50
660 L	214.90	249.90

<b>Redevance fermes isolées</b>		
1 pers	22.78	26.77
2 pers	45.05	53.55
3 pers	67.33	80.31
4 pers	89.60	107.10
5 pers	111.88	133.85

Voix pour : 42

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance

Ont signé au registre les Membres présents

Pour copie conforme le Président